

13. Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

Vue d'ensemble

Pendant la période considérée, le Conseil de sécurité a consacré huit séances à la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest et adopté une résolution et une déclaration du Président concernant la piraterie dans le golfe de Guinée. Le Conseil a entendu cinq exposés du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA), qui a présenté les rapports du Secrétaire général sur les activités du Bureau³⁵². Dans ses délibérations, le Conseil s'est concentré sur les problèmes politiques et économiques auxquels la sous-région faisait face, notamment les faits récents concernant les crises électorales, les prises de pouvoir, la sécurité et l'état de droit, les réfugiés, le trafic illicite des drogues, le chômage des jeunes, le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée, ainsi que le rôle que doit jouer l'UNOWA pour régler ces questions.

Réunions d'information sur les activités de l'UNOWA et évolution de la situation dans la région du Sahel

Le 16 janvier 2012, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et Chef de l'UNOWA, qui a donné un aperçu des faits survenus récemment et des défis auxquels l'Afrique de l'Ouest était confrontée, ainsi que des activités menées par le Bureau. Au sujet de l'évolution positive de la situation en Afrique de l'Ouest, il a noté que la sous-région n'avait pas connu de récurrence de conflit ouvert et que les tensions liées aux crises institutionnelles ou politiques internes avaient diminué tant en nombre qu'en intensité. De plus, il a déclaré que certains pays de la sous-région avaient organisé des élections jugées crédibles par la communauté internationale, évitant ainsi de possibles crises électorales aux conséquences déstabilisatrices. Il a rendu hommage à toutes les parties prenantes en Afrique de l'Ouest pour les efforts qu'elles avaient déployés en vue de consolider la stabilité dans la sous-région et s'est réjoui de l'appui apporté par l'ONU à

ces efforts. Toutefois, il a appelé à la vigilance car les progrès dans la région restaient faibles, et a cité un certain nombre de problèmes, comme les événements récents en Guinée-Bissau, les activités du groupe Boko Haram au Nigéria et la crise libyenne, ainsi que le trafic de drogues et la criminalité organisée. Il a appelé l'attention sur la recrudescence des menaces transfrontalières, et observé que l'accroissement notable du nombre d'actes de piraterie dans le golfe de Guinée constituait une nouvelle menace à la sécurité et au développement des États de la région. Il a informé le Conseil que le Bureau continuerait de mobiliser le système des Nations Unies et de consolider ses partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales – en particulier avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union du fleuve Mano, l'Union africaine et la société civile, notamment les femmes – en vue de consolider davantage les réalisations de l'Afrique de l'Ouest³⁵³.

Dans son exposé du 11 juillet 2012, le Représentant spécial du Secrétaire général a présenté le neuvième rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau et fait état, entre autres problèmes, de la vulnérabilité de la région du Sahel, notamment du Mali³⁵⁴, du phénomène croissant de la piraterie et des vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée et de la recrudescence de la violence à la frontière entre le Libéria et la Côte d'Ivoire. Il était persuadé que les réunions du proche sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba permettraient d'arriver à une position africaine unifiée quant à la voie à suivre pour faire face à la situation au Sahel et a souligné que cette position commune servirait aux efforts concertés et coordonnés sur la question du Sahel. Il a expliqué en outre que l'UNOWA et les institutions des Nations Unies sises à Dakar appuieraient le développement d'une stratégie régionale globale sur les priorités majeures dans les domaines de la sécurité, de la politique, des droits de l'homme, du secteur humanitaire et du développement pour aider les pays de la région, conformément à la demande du Conseil dans sa résolution 2056 (2012). Il a souligné que l'application de stratégies et l'apport de ressources suffisantes restaient nécessaires pour

³⁵² Pour plus d'informations sur le mandat de l'UNOWA, voir la section II (Missions politiques et missions de consolidation de la paix) de la dixième partie.

³⁵³ S/PV.6703, p. 2 à 4.

³⁵⁴ Pour plus d'informations sur ce sujet, voir la section 16 (La situation au Mali) de la première partie.

éradiquer les activités des cartels de la drogue et d'autres réseaux criminels, et qu'il fallait maintenir les efforts visant à prévenir les tensions et les violences liées aux élections en Afrique de l'Ouest³⁵⁵.

Le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a indiqué que l'Afrique de l'Ouest présentait un défi majeur que devait relever l'ONUDC, en raison de l'intensification du trafic de stupéfiants, des signes de production de drogues, de l'augmentation de la consommation de drogues, ainsi que la piraterie et de l'insécurité. Il a indiqué que l'Afrique de l'Ouest n'était plus seulement une zone de transit pour le trafic de cocaïne, mais qu'elle était devenue une destination finale, ce qui avait entraîné un besoin accru de prévention et de traitement des consommateurs de drogues³⁵⁶. Il a précisé que l'ONUDC examinait les liens éventuels entre terrorisme et criminalité transnationale organisée, et décrit les mesures prises par l'ONUDC pour faire face à ces défis, notamment en mobilisant l'engagement politique par le biais de plates-formes régionales, en développant les approches interinstitutions et en fournissant des solutions par le truchement de ses programmes régionaux intégrés³⁵⁷.

Le 25 janvier 2013, le Représentant spécial du Secrétaire général a présenté le dixième rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau et informé le Conseil des obstacles auxquels la région continuait de se heurter en matière de gouvernance, de consolidation de la paix et de prévention des conflits. Il a rendu compte de la crise actuelle au Mali, de l'évolution de la menace que représentaient la piraterie et les attaques à main armée en mer dans le golfe de Guinée, et des tensions qui régnaient le long de la frontière entre le Libéria et la Côte d'Ivoire. Il a présenté en détail les activités et les efforts de bons offices menés par l'UNOWA en liaison avec ses partenaires régionaux, en particulier la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano, ainsi qu'avec l'Union africaine. Enfin, il a appelé l'attention sur les progrès importants réalisés dans la démarcation de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria grâce à l'aide de l'Organisation des Nations Unies³⁵⁸.

Dans son exposé du 10 juillet 2013, le Représentant spécial du Secrétaire général a rappelé les multiples défis politiques, humanitaire et de sécurité

auxquels la sous-région continuait d'être confrontée, notamment les tensions liées aux élections, la criminalité transnationale organisée, les actes de piraterie et de terrorisme, l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Après avoir rappelé les menaces qui planaient sur la région, qu'il avait présentées dans ses exposés précédents, il a rendu compte de l'évolution positive de la situation en Guinée et au Mali, qui avait mené à des accords entre les parties au conflit, ouvrant ainsi la voie à la tenue d'élections dans les deux pays³⁵⁹.

Le 17 décembre 2013, le Représentant spécial du Secrétaire général a informé le Conseil qu'au cours du deuxième semestre de 2013, la région avait continué de progresser sur la voie de la stabilité, et a salué l'engagement des dirigeants et des peuples de la région. Il a indiqué que des élections législatives avaient été organisées au Togo, en Guinée et en Mauritanie et qu'une décision de la Cour suprême avait mis un terme à la contestation post-électorale au Ghana. Concernant les activités de l'UNOWA, il a noté que le Bureau continuait de mettre l'accent, dans l'accomplissement de son mandat, sur les actions visant à prévenir les crises et les conflits à travers le soutien aux efforts de bons offices, de médiation et de facilitation. Il a informé le Conseil des progrès accomplis dans le processus de démarcation de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria ainsi que de l'avancée des efforts déployés dans le bassin du fleuve Mano concernant les tensions à la frontière entre le Libéria et la Côte d'Ivoire. En ce qui concerne le Sahel, il a informé le Conseil qu'une dynamique positive avait été lancée pour la mise en œuvre concertée et intégrée de la stratégie des Nations Unies pour le Sahel, sous la direction générale du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahel³⁶⁰. Il a en outre présenté les activités menées par l'UNOWA et d'autres organisations régionales pour lutter contre la menace de la piraterie et des vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée, réformer le secteur de la sécurité et combattre le trafic de drogues et la criminalité organisée ainsi que le terrorisme. En conclusion, il a reconnu que, malgré les efforts déployés par les pays de la région et leurs peuples, la région demeurait fragile et continuait de requérir un soutien constant de la part de la communauté internationale³⁶¹.

³⁵⁵ S/PV.6804, p. 2 à 4.

³⁵⁶ Pour plus d'informations sur ce sujet, voir la section 14 (Paix et sécurité en Afrique) de la première partie.

³⁵⁷ S/PV.6804, p. 5 et 6.

³⁵⁸ S/PV.6911, p. 2 à 5.

³⁵⁹ S/PV.6995, p. 2 à 5.

³⁶⁰ Pour plus d'informations sur la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, voir la section 14 (Paix et sécurité en Afrique) de la première partie.

³⁶¹ S/PV.7087, p. 2 à 5.

La piraterie dans le golfe de Guinée

Le 27 février 2012, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a présenté un exposé au Conseil sur le rapport de la mission envoyée par le Secrétaire général dans le golfe de Guinée du 7 au 24 novembre 2011³⁶², dont le principal objectif était d'évaluer la menace que représentait la piraterie dans la région, de faire l'inventaire des mesures prises aux niveaux national et régional pour y assurer la sûreté et la sécurité maritimes, et de formuler des recommandations sur les mesures que l'ONU pourrait envisager de prendre. Il s'est inquiété du fait que la menace de la piraterie était devenue encore plus alarmante, les pirates étant devenus plus violents. Présentant en détail les conclusions de la mission d'évaluation, il a indiqué que, selon le rapport, la piraterie dans le golfe de Guinée était devenue plus systématique, les pirates recourant à des modes opérationnels plus sophistiqués et utilisant des armes lourdes. Il a souligné que les pays de la région du golfe de Guinée devaient adopter un front uni pour lutter efficacement contre la menace croissante de la piraterie le long de leurs côtes. Il a fait remarquer que la mission d'évaluation avait recommandé que les pays du golfe de Guinée tiennent un sommet régional pour élaborer une stratégie globale de lutte contre la piraterie dans la région. Tout en se félicitant de l'appui apporté par les membres de la communauté internationale aux pays du golfe de Guinée afin d'en renforcer les moyens dans le domaine de la sécurité maritime, il a affirmé qu'il restait beaucoup à faire et a préconisé des mesures concrètes pour éliminer la piraterie dans le golfe de Guinée³⁶³.

Dans sa déclaration, le Représentant spécial du Président de la Commission de la CEDEAO a présenté les difficultés rencontrées dans la lutte contre le problème de la piraterie dans la région, ainsi que les initiatives lancées par les États membres de la CEDEAO pour y remédier. Il a exhorté toutes les parties concernées à redoubler d'efforts pour mettre en place un cadre plus global qui englobe toutes les parties de manière à garantir une approche holistique de la sécurité maritime, en coopération étroite avec l'ONU³⁶⁴.

La représentante de la Commission du golfe de Guinée a accueilli avec satisfaction le rapport de la mission et évoqué certaines des activités menées par la Commission et la CEDEAO sur la sécurité maritime

dans la région. Elle a fait des observations sur les lacunes du cadre juridique existant relatif à la lutte contre la piraterie dans la région et souligné qu'il était essentiel d'établir une définition commune des actes de piraterie et une législation harmonisée contre la piraterie dans la région³⁶⁵.

Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction le rapport de la mission d'évaluation et se sont inquiétés de la menace que la piraterie dans le golfe de Guinée faisait peser sur la paix, la sécurité et le développement socioéconomique. Ils ont salué les initiatives que menaient la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la CEDEAO et la Commission du golfe de Guinée pour faire face à cette nouvelle menace et les a vivement encouragées à organiser un sommet conjoint des États du golfe de Guinée visant à élaborer une stratégie régionale de lutte contre la piraterie, en coopération avec l'Union africaine. Ils ont souligné qu'il fallait renforcer la coopération et la coordination entre les États touchés et les organisations régionales afin d'élaborer une stratégie régionale globale de gestion de la sécurité maritime. La plupart des orateurs s'accordaient à dire que l'Organisation des Nations Unies devait jouer un rôle central dans la coordination et la mobilisation d'ensemble de l'aide internationale destinée à renforcer les capacités des organisations régionales, y compris en fournissant une aide financière et technique.

Le 29 février 2012, le Conseil a adopté la résolution 2039 (2012) dans laquelle il a encouragé les autorités nationales ainsi que leurs partenaires régionaux et internationaux à envisager d'appliquer les recommandations de la mission d'évaluation des Nations Unies. Il a souligné que c'était au premier chef aux États du golfe de Guinée qu'il incombait de lutter contre la piraterie et les vols à main armée commis dans la région, et prié le Secrétaire général, par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, d'aider les États et les organisations sous-régionales à convoquer un sommet conjoint. Il a prié instamment les États de la région du golfe de Guinée d'agir sans tarder en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies nationales de sécurité maritime, notamment pour ce qui était de mettre en place un cadre juridique visant à prévenir et à réprimer les actes de piraterie et les vols à main armée en mer, ainsi qu'à poursuivre les auteurs de ces crimes et à punir quiconque en était reconnu coupable. Il a également encouragé le Bénin et le Nigéria à

³⁶² S/2012/45.

³⁶³ S/PV.6723, p. 2 à 4.

³⁶⁴ Ibid., p. 4 à 6.

³⁶⁵ Ibid., p. 6 et 7.

poursuivre leurs patrouilles conjointes au-delà de mars 2012 et appelé les partenaires internationaux à envisager de fournir un appui, selon que de besoin. Il a en outre encouragé les États du golfe de Guinée, la CEDEAO, la CEEAC et la Commission du golfe de Guinée à créer et à mettre en œuvre des centres de coordination pour la sécurité maritime transnationale et transrégionale dans la région du golfe de Guinée.

Le 14 août 2013, le Conseil a adopté une déclaration du Président dans laquelle il a souligné qu'il fallait coordonner les efforts au niveau régional en vue de mettre en œuvre une stratégie globale de lutte contre la menace de la piraterie et des vols à main armée en mer, et qu'il importait d'adopter, sous la conduite des pays de la région, une approche globale pour lutter contre cette menace dans le golfe de Guinée. Le Conseil s'est félicité des initiatives déjà prises par des États de la région, notamment le Sommet des chefs d'État et de gouvernement sur la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée, tenu à Yaoundé en juin 2013, l'adoption du Code de conduite concernant la prévention et la répression des actes de

piraterie, des vols à main armée à l'encontre des navires et des activités maritimes illicites en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, et l'adoption d'une déclaration politique des chefs d'État et de gouvernement du golfe de Guinée sur la sûreté et la sécurité maritimes et d'un mémorandum d'accord entre la CEEAC, la CEDEAO et la Commission du golfe de Guinée sur la sûreté et la sécurité maritimes en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. En outre, il s'est félicité de la décision de créer au Cameroun un centre de coordination interrégional chargé de coordonner la mise en œuvre de la stratégie régionale de sûreté et de sécurité maritimes. Le Conseil a également renouvelé son appel aux États pour qu'ils répriment la piraterie et le vol à main armée dans leur droit pénal interne et poursuivent, dans le respect du droit international, les auteurs de tels actes. Il a exhorté les États, les organisations internationales et le secteur privé à mettre en commun, selon qu'il conviendrait, tous éléments de preuve, informations et renseignements dont ils disposaient, à des fins de répression³⁶⁶.

³⁶⁶ S/PRST/2013/13.

Séances : consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstention)</i>
S/PV.6703 16 janvier 2012	Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) (S/2011/811)			Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et Chef de l'UNOWA	Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de l'UNOWA	
S/PV.6723 27 février 2012	La piraterie dans le golfe de Guinée Lettre datée du 18 janvier 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2012/45)		Bénin, Congo, Nigéria	Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Représentant spécial du Président de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Secrétaire exécutif adjoint de la Commission du golfe de Guinée	Tous les membres du Conseil et tous les invités	
S/PV.6727 29 février 2012	La piraterie dans le golfe de Guinée Lettre datée du 18 janvier 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2012/45)	Projet de résolution présenté par l'Afrique du Sud, l'Allemagne, le Bénin, la Colombie, les États-Unis, la France, le Guatemala, l'Inde, le Maroc et le Togo (S/2012/122)	Bénin			Résolution 2039 (2012) 15-0-0
S/PV.6804 11 juillet 2012	Rapport du Secrétaire général sur les activités de l'UNOWA (S/2012/510)			Représentant spécial du Secrétaire général, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	Tous les invités	
S/PV.6911 25 janvier 2013	Rapport du Secrétaire général sur les activités de l'UNOWA (S/2012/977)			Représentant spécial du Secrétaire général	Représentant spécial du Secrétaire général	

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstention)</i>
S/PV.6995 10 juillet 2013	Rapport du Secrétaire général sur les activités de l'UNOWA (S/2013/384)			Représentant spécial du Secrétaire général	Représentant spécial du Secrétaire général	
S/PV.7016 14 août 2013						S/PRST/2013/13
S/PV.7087 17 décembre 2013	Rapport du Secrétaire général sur les activités de l'UNOWA (S/2013/732)			Représentant spécial du Secrétaire général	Représentant spécial du Secrétaire général	